

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – LACROIX Jean-Sébastien – BOUTERAON Elisabeth - GRENIER Sandrine – BENOIT-GUYOD Sébastien – GALLOIS Delphine – BOURLAND Frédéric – JEANNEROD Françoise – CHAVIN-GAZALIER Fabien – GENRE Annie – DESPREZ Alain – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

**Absent :** Christophe MATHEZ (pouvoir à Robert BONNEFOY) – Jacqueline LACROIX (pouvoir à Bernard MAMET) – Claire CRETIN (pouvoir à Annie BERTHET) – Marie-Carmen CAILLAT (pouvoir à Fabienne DEMOLY)

**Secrétaire de séance :** Annie GENRE

Le 23 octobre 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation des comptes rendus des séances du 18 septembre 2014 et 8 octobre 2014**
- 3 – Zone d'activité André Lizon : vente de deux parcelles à la SA Européenne des Mousquetaires**
- 4 – Politique foncière : convention de passage en domaine privé de ligne souterraine de distribution publique d'électricité**
- 5 – Personnel : création de 7 postes de vacataires pour les Temps d'Activités Périscolaires et le projet Coup de Pouce**
- 6 – Finances :**
  - ✓ **Subvention à l'Union Instrumentale de Bois d'Amont**
  - ✓ **Subvention au Centre d'Information de Saint-Claude (CIO) pour l'organisation du forum INFO3**
  - ✓ **Décision modificative n°3 du budget principal de la commune**
  - ✓ **Décision modificative n°1 de la chambre funéraire**
- 7 – Liste des marchés signés par le Maire**
- 8 – Questions et informations diverses**

---

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Annie GENRE secrétaire de séance.

**2. Approbation des comptes rendus des séances du 18 septembre 2014 et 8 octobre 2014**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur les comptes rendus des séances du 18 septembre 2014 et 8 octobre 2014.

Arrivée de Sandrine GRENIER

Séance du 18 septembre : Alain DESPREZ souhaite modifier certaines formulations du compte rendu sur la question 4 Environnement périmètre Natura 2000 en page 4.

Au 4<sup>ème</sup> alinéa : il faut supprimer « restreindre le droit d'usage des exploitants » : il ne s'agit pas de servitudes, mais d'aménagements librement contractualisés. Aucune restriction d'aucun droit. « Fauches tardives interdites » : au contraire, elles devraient être encouragées. Il faut donc supprimer le terme « interdites ».

Aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> alinéas : Alain DESPREZ rappelle les 3 raisons du courrier du Préfet : « les énoncés qui suivent ne sont pas les « trois raisons » énumérées dans le courrier du Préfet à M. le Maire, mais des commentaires personnels sur l'ensemble du projet.

Périmètre et non arrêté – arrêté de protection assorti d'obligations

Jean-Sébastien LACROIX ajoute que des mesures agricoles **pourront** être contractualisées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications ainsi que le reste du compte rendu du 18 septembre 2014.

Séance du 8 octobre : Le conseil municipal n'a pas de remarques à formuler. Le conseil municipal approuve par 22 voix pour et 1 abstention (Robert BONNEFOY s'abstient car il était absent excusé) le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2014.

### **3. Zone d'activité André Lizon : vente de deux parcelles à la SA Européenne des Mousquetaires**

M. le Maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2012, le conseil municipal a fixé à l'unanimité le prix de vente des parcelles de la ZA André Lizon à 70.00 € HT le mètre carré.

Par courrier du 18 octobre 2012, les gérants du supermarché Intermarché Contact ont confirmé leur souhait d'acquérir la parcelle n°3, certifié par la SA Européenne des Mousquetaires par lettre du 27 mai 2014 afin d'édifier un supermarché Intermarché.

Une estimation a été demandée au service des Domaines.

Ainsi M. le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle n°3 à la SA Européenne des mousquetaires au prix de **701 410 € HT** comprenant la plateforme utile de 7 163 m<sup>2</sup> et une participation de 200 000 € HT pour le mur à parement végétalisé.

M. le Maire indique que le permis de construire d'Intermarché va être instruit cet hiver. L'avant-projet a été présenté à la Municipalité.

Marcel PROST souhaite avoir des éléments complémentaires pour nourrir sa réflexion. Il souhaite connaître le prix de revient de la ZA André Lizon.

M. le Maire rappelle que le prix de vente de 70 € HT le mètre carré a été voté par le conseil municipal en 2012 en fonction du prix d'achat du terrain par la commune, du coût des travaux et du nombre de mètres carrés de la zone.

Annie BERTHET pense qu'on ne peut pas revenir sur le prix de vente délibéré en 2012.

Marcel PROST ajoute que pour déterminer le prix de vente d'un bien ou d'un service, il faut connaître au préalable son prix de revient.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un point de vue politique.

Marcel PROST pense au contraire qu'il s'agit d'une position économique. Il souhaite connaître l'effort politique et économique de la commune.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'au début de l'opération, la philosophie était de faire une opération « blanche ».

M. le Maire ajoute qu'il peut s'agir d'une opération politique comme à Moirans où la commune a vendu le terrain à un supermarché à 20 € /m<sup>2</sup>.

Nicolas CLERC pense que le mur de soutènement a compliqué la situation financière du dossier car avant le projet du mur, la commune faisait un bénéfice.

M. le Maire indique que le mur a compliqué la situation administrative du dossier. Il rappelle que la commune a saisi l'opportunité d'aménager les abords avec l'effacement du réseau basse tension et l'éclairage public de la rue du Génie et la création d'un carrefour giratoire.

Marcel PROST regrette qu'il n'y ait pas eu de commission des finances sur le sujet.

M. le Maire rappelle que le prix de vente a été acté par le précédent conseil.

Frédéric BOURLAND demande si M. PROST souhaite remettre le projet en question ou s'il souhaite qu'on tienne compte de ses remarques pour les projets futurs.

Marcel PROST souhaite seulement connaître le prix de revient de la ZA.

Frédéric BOURLAND ajoute qu'un budget annexe a été voté.

Fabien CHAVIN-GAZALIER complète en précisant que M. PROST souhaite connaître le coût au m<sup>2</sup> de la réalisation de la ZA.

Frédéric BOURLAND répond qu'il sera connu à la fin de l'opération.

Sébastien BENOIT-GUYOD précise que le prix de vente de 70 € HT/m<sup>2</sup> couvre les travaux de la plateforme pour l'installation de commerces. En 2012, les élus étaient visionnaires et objectifs avec le souci de préserver les finances communales.

M. le Maire indique que la commune aura la même démarche pour le lotissement des Crêtets.

Annie BERTHET pense que si on veut avancer sur un projet, il faut définir un prix et s'engager sinon les acquéreurs potentiels se désistent.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il faut faire la différence entre le coût de la plateforme de la ZA et le coût global du projet comprenant le rond-point et l'aménagement de la rue du Génie.

M. le Maire indique qu'il a annoncé avec Christophe MATHEZ aux futurs acquéreurs de la ZA du Bois de l'Ours un prix de vente au m<sup>2</sup> de 70 € HT afin d'être équitable avec les acheteurs de la ZA André Lizon.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente la parcelle n°3 à la SA Européenne des mousquetaires au prix de **701 410 € HT** comprenant la plateforme utile de 7 163 m<sup>2</sup> et une participation de 200 000 € HT pour le mur à parement végétalisé.

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 11 août 2014, Mme DUPREE et M. BOURGOIN gérants du supermarché Intermarché contact ont confirmé leur souhait d'acquérir la parcelle n°2 pour la création d'une station-service, d'une station de lavage, de commerces et services. Ils sont en attente de l'accord de la SA Européenne des Mousquetaires qui devrait intervenir prochainement.

M. le Maire propose au conseil municipal la vente de cette parcelle à la SA Européenne des Mousquetaires au prix de **238 000 € HT** comprenant la plateforme utile de 2 659 m<sup>2</sup> et une participation de 51 870 € HT pour l'aménagement des talus.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle 2 à la SA Européenne des Mousquetaires au prix de 238 000.00 € HT.

La vente de ces deux parcelles doit se faire par actes séparés sous la condition d'obtenir les permis de construire. La Municipalité a souhaité inclure une clause de réméré et l'entretien du mur à parement végétalisé. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Marcel PROST demande s'il n'y a pas de problème pour le rond-point car la parcelle à vendre inclut une partie du giratoire. Gilles BOURQUI répond que cette antenne est communale, il n'y a donc pas de problème au niveau du rond-point. M. le Maire ajoute qu'il sert à l'aménagement et à la sécurité de ce secteur.

Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute qu'il s'agit d'une belle opportunité pour la commune pour sécuriser l'endroit.

#### **4. Zone d'activité André Lizon : option de vente sur la parcelle n°3**

Dans le cadre du dépôt de son permis de construire et afin d'être en conformité avec le PLU qui exige que 20% de la parcelle soient perméables, Intermarché souhaite acquérir une bande supplémentaire de 4 m de large sur 160 m de long côté talus, soit environ 640 m<sup>2</sup> (superficie à préciser par le géomètre).

M. le Maire propose un prix de vente de 11€/m<sup>2</sup> (correspondant au prix d'achat par la commune), soit environ 7 040 € HT.

Il s'agit d'une option car le groupement Intermarché examine une autre solution technique (places de stationnement engazonnées). Les frais de géomètre seront à la charge du demandeur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette vente de terrain supplémentaire à la SE Européenne des Mousquetaires et autorise M. le Maire à signer tous les documents et acte notarié correspondants à cette option.

## **5. Politique foncière : convention de passage en domaine privé de ligne souterraine de distribution publique d'électricité**

M. le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention de passage sur le domaine privé de l'EPIC PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA d'une ligne souterraine de distribution publique d'électricité pour l'effacement du réseau basse tension et l'éclairage public rue de la Redoute et Rue du Noirmont et la mise en place d'un coffret électrique (parcelle AC N° 417 HLM de l'Aube).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention au nom de la commune.

## **6. Personnel : création de 7 postes de vacataires pour les Temps d'Activités Périscolaires et le projet Coup de Pouce**

M. le Maire explique que suite à la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014 et la mise en place du projet Coup de Pouce pour l'année scolaire 2014-2015, il convient de créer des emplois de vacataires et fixer le montant des rémunérations.

M. le Maire propose ainsi de créer 7 postes de vacataires et de les rémunérer à la vacation, qui interviendra après service fait, à 20.00 € brut par heure.

Accord unanime du conseil municipal.

Pour les Taps, l'Etat et la CAF contribuent financièrement aux dépenses. Le sujet pourra être revu si l'Etat annule sa participation, ce qui pourrait remettre en cause la gratuité de ce service

Alain DESPREZ précise que le coût global annuel des Taps s'élève à 48 000 € dont la moitié est prise en charge par l'Etat et la CAF. Ces aides sont assurées jusqu'au 30 juin 2015.

## **7. Finances :**

### **• Subvention à l'Union Instrumentale de Bois d'Amont**

M. le Maire fait part de la demande de subvention pour 2014 de l'Union Instrumentale de Bois d'Amont et, compte tenu du caractère complet du dossier, propose de verser **1 200 €** (1 212 € en 2013).

M. le Maire rappelle que l'Union Instrumentale de Bois d'Amont a animé la fête patronale par un défilé et un concert.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande quel est le nombre d'enfants rousselands qui y participent.

M. le Maire connaît le nombre d'enfants à l'école de musique de Bois d'Amont (8) mais pas celui de l'Union Instrumentale de Bois d'Amont. Le Directeur de l'école de musique souhaite rencontrer la municipalité pour envisager une antenne aux Rousses. Il sera reçu après les congés de la Toussaint.

Marcel PROST demande si le financement de l'école de musique pose problème. M. le Maire répond que la réponse aujourd'hui est intercommunale. Il souhaite que la commune continue à soutenir l'apprentissage d'un instrument aux enfants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 200 € à l'Union Instrumentale de Bois d'Amont pour 2014.

- **Subvention au Centre d'Information de Saint-Claude (CIO) pour l'organisation du Forum INFO3**

M. le Maire fait part de la demande du Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Claude qui organise le vendredi 20 février 2015, le forum INFO3 au Palais des Sports de Saint-Claude. Cette manifestation concerne 750 à 800 élèves et les parents du secteur du Haut-Jura. Ils rencontrent les établissements et des professionnels, soit 110 à 120 formations de l'académie et académies limitrophes. Ces temps d'échange avec enseignants et professionnels constituent une étape pour chaque élève, dans la construction de leur projet d'étude.

La commune est sollicitée en raison de l'invitation des élèves de 3èmes du collège des Rousses à ce forum.

Sur proposition de M. l'adjoint aux Finances, M. le Maire suggère de verser une subvention de **200 €**.

Accord unanime du conseil municipal.

- **Décision modificative n°3 du budget principal de la commune**

M. le Maire explique que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finance initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La CCSR a opté pour la répartition de droit commun ce qui amène la répartition suivante :

COMMUNES	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
BOIS D'AMONT	- 13 522	0	- 13 522
LAMOURA	- 7 655	0	- 7 655
PREMANON	- 13 367	0	- 13 367
LES ROUSSES	- 37 421	0	- 37 421
<b>TOTAL</b>	<b>- 71 965</b>	<b>0</b>	<b>- 71 965</b>

M. le Maire précise que les crédits sont insuffisants et propose la décision modificative en annexe n°4.

M. le Maire pense que le fonds va aller en grandissant et l'Etat va diminuer la DGF. On va vers des années difficiles budgétairement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits suivants :

Chapitre	Article		
014	73925	Fonds de péréquation	+ 21 000.00
	023	Virement à la section d'investissement	- 21 000.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>0.00</b>
Opération	Article	Libellés	
222	1328	Autres – Frais funéraires caveaux	+ 2 000.00
	021	Virement de la section de fonctionnement	- 21 000.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>- 19 000.00</b>
Opération	Article		
630	2313	Travaux contentieux cantine préau périscolaire	- 19 000.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>- 19 000.00</b>

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il est facile de trouver de l'argent en haut lieu quand on le demande aux collectivités territoriales et de faire des économies sur le dos des collectivités.

Sandrine GRENIER indique que certaines communes sont au bord de la faillite.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si l'on sait comment est réparti l'argent sur d'autres communes. Alain DESPREZ pense que l'on doit probablement trouver ces éléments. Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il faut être solidaire pour ceux qui le méritent.

• **Décision modificative n°1 au budget annexe de la chambre funéraire**

M. le Maire explique qu'une entreprise de Pompes Funèbres a refusé de payer la location de la chambre funéraire en 2013 et souhaite que les factures soient transmises directement aux familles.

Il convient donc de modifier les crédits par la décision modificative suivante sur le budget annexe de la chambre funéraire, exercice 2014 :

Imputation	Libellés	Sommes
673	Titres annulés exercices antérieurs	+ 280,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 280,00</b>
706	Prestations de service	+ 280,00
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 280,00</b>

Accord unanime

**8. Liste des marchés signés par le Maire**

M. le Maire présente la liste des marchés qu'il a signés dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal. Ce document est consultable en mairie.

**9. Questions et informations diverses**

- Véronique GANGNERY fait part de la demande d'information de Mme PESENTI sur le passage du Rallye « la ronde du Jura » à Trélarce. M. le Maire répond qu'il n'a pas eu à ce jour d'information de la part de l'organisateur. Il rappelle par ailleurs que le tour du Fort n'est plus autorisé.

Robert BONNEFOY indique que ce dossier n'a pas non plus été évoqué en commission de sécurité à la Sous-Préfecture de Saint-Claude. M. le Maire précise que la commune donne son accord après validation par la Préfecture.

- Jean-Sébastien LACROIX informe le conseil municipal sur les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la route des Rousses en Bas ; deux bornes à incendie doivent être changées, elles sont à la charge de la commune dont c'est la compétence.
- Delphine GALLOIS présente une partie de l'écho des Michottes qui paraîtra en fin d'année et la première page de l'agenda municipal 2015.
- Marcel PROST transmet les félicitations du SICTOM au conseil municipal pour le réaménagement de l'entrée de la déchetterie des Rousses.

Date du prochain conseil municipal : le jeudi 30 octobre à 20h30 concernant la phase Omnibus du projet d'aménagement de la RN5. Sébastien BENOIT-GUYOD s'excuse mais il ne pourra pas être présent. Il transmettra son avis concernant l'aménagement l'espace Omnibus notamment le parking. Pour exemple, lors de l'Assemblée Générale des skieurs rousselands, les participants ne peuvent pas tous se stationner sur le parking actuel.

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance,

Annie GENRE



Le Maire,



Bernard MAMET

